



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2024-09-03

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET** : Règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale – Concert « Chico et les Gypsies » organisé par le président en exercice de l'association BALESTRA SEGOND ORGANISATION le jeudi 19 décembre 2024

**Le Maire de la Commune de Sisteron,**

**VU** la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** la proposition de Robert BALESTRA, président de l'association BALESTRA SEGOND ORGANISATION, dont le siège social est situé à 04000 Digne les Bains – 17 rue du 19 mars 1962, organisateur du concert cité en objet.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des Pommiers pour l'organisation d'un concert le jeudi 19 décembre 2024 à 20 heures.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : d'approuver le règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des Pommiers pour le concert organisé par Robert BALESTRA, président de l'association citée ci-dessus devant avoir lieu le jeudi 19 décembre 2024 à 20 heures.

**ARTICLE 2** : La mise à disposition de la cathédrale est gratuite le jeudi 19 décembre 2024 de 14 heures à minuit. Le concert cité en objet est mis à disposition à la commune **à titre gracieux**.

**ARTICLE 3** : Celle-ci sera applicable dès notification.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Robert BALESTRA, citée ci-dessus.

**Fait à Sisteron, le 17 octobre 2024**

**Pour copie conforme  
Le Maire,  
Daniel SPAGNOU**